



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21/04/2023 / \_\_\_\_\_

Dossier complet le : 03/07/2023 / \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement : F09323P0125

## 1 Intitulé du projet

Agrandissement de la retenue collinaire de Pra Premier sur la commune d'Arvieux (05)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

_____	_____
-------	-------

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Mairie d'Arvieux

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 5 0 0 0 7 0 0 0 0 1 1

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Christian

BLANC

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker 43-c. Enneigement d'une superficie > 4 hectares	- La retenue aura une capacité de 15 000 m <sup>3</sup> . L'ouvrage n'est pas soumis à autorisation au titre de la "Loi sur l'Eau". - Enneigement d'une superficie totale de 150 500 m <sup>2</sup> (hors site vierge), non modifiée par le présent projet dont l'objectif est uniquement la sécurisation de l'actuel

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune d'ARVIEUX dispose d'une retenue collinaire créée au tout début des années 2000 dans le secteur dit de Pra Premier en dessous du hameau de CLAPEYTO.

Cette retenue a une capacité de 6000 m<sup>3</sup> alimentant le réseau de neige de culture en hiver et le réseau d'irrigation en été.

La mairie a engagé depuis plusieurs années une réflexion pour agrandir cette retenue.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis sont :

- Pérenniser l'enneigement de plusieurs pistes de ski, sans modification des surfaces à enneiger.

Les surfaces à enneiger sont les suivantes :

· Piste des Pylones : 51 000 m<sup>2</sup>

· Piste des Grangettes : 14 300 m<sup>2</sup>

· Piste du Serre : 30 200 m<sup>2</sup>

· Piste de la Goudine : 55 000 m<sup>2</sup>

soit un total de 150 500 m<sup>2</sup>.

- Pérenniser l'alimentation du réseau d'irrigation en été

- Réaliser des économies d'eau

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet étant actuellement en phase AVP, les travaux envisagés et décrits ci-après seront précisés en phase PRO.

Les travaux seront les suivants :

- Travaux préparatoires du chantier (installation de chantier, démolition de la retenue actuelle, retrait de la membrane)
- Phase de terrassement et drainage
- Phase d'étanchéité
- Aménagement de la prise d'eau (reprise de la vanne, tranchée pour la pose de la canalisation damnée)
- Coupe de résineux au sein de l'emprise.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La Mairie d'Arvieux se chargera de la surveillance et du contrôle continus des ouvrages concernés dès leur mise en service.

Le suivi de l'ouvrage sera réalisé par l'exploitant du domaine skiable.

L'exploitant devra désigner parmi ses membres un responsable de la surveillance et de l'exploitation de l'ouvrage qui aura en charge :

- L'exploitation de la retenue
- La surveillance visuelle régulière des ouvrages
- Les mesures périodiques des débits des drains en amont et en aval de l'exutoire du barrage
- L'entretien courant du barrage, des ouvrages attenants et de leurs abords
- La vérification périodique du bon fonctionnement des dispositifs de commande et de manœuvre des organes hydrauliques ainsi que le suivi et mesures
- La rédaction des rapports d'exploitation et la tenue des registres.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nomenclature "Loi sur l'Eau" - article R214-1 :

- Rubrique 3.2.3.0: Plans d'eau permanents ou non (surface mouillée de la retenue = 4ha ; Régime Autorisation)
- Rubrique 3.3.1.0: Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides (Surface d'habitat humide détruite = 900m<sup>2</sup> ; Régime Déclaration)
- Rubrique 3.2.5.0: Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R.214-112 (ouvrage non soumis à cette rubrique)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume total de la retenue	15 000 m <sup>3</sup>
Surface du plan d'eau	4 200 m <sup>2</sup>
Niveau du plan d'eau	2055.00 mNGF
Hauteur max d'eau	6.30 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  0'  0"  Lat. :  4'  0'  7"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  '  " Lat. :  °  '  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  '  " Lat. :  °  '  "

##### Communes traversées :

Arvieux (05350)

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU d'Arvieux, zonage concernée : N (zones naturelles)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 (930012765) : Versants adrets du col d'Izoard et du Pic de Rochebrune - Vallon de Clapeyto - Lacs du Col de Néal ZNIEFF de type 2 (930012757) : Vallées et Parc Naturels Régional du Queyras - Val d'Escrins
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve de biosphère du Mont Viso (FR6400013)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune d'Arvieux (Arrêté préfectoral du 7 février 2012 approuvant le PPR)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du site Natura 2000 (FR9301503) : Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Droit d'eau actuel autorisé par arrêté préfectoral (05-2019-07-12-008), dans le torrent d'Arvieux en amont de la retenue · Les usages : l'irrigation et la neige de culture · Le débit autorisé maximum est de 55 l/s · Le débit réservé durant la période autorisée est de 8 l/s. · Les volumes annuels prélevables sont de 50 000 m <sup>3</sup> pour la neige de culture et 50 000 m <sup>3</sup> pour l'irrigation
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'estimation du volume de matériaux excédentaires est d'environ 100m <sup>3</sup> . Ces derniers seront envoyés vers des plateformes agréées pour le stockage de tels matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va conduire à la coupe de quelques arbres et la destruction d'habitats naturels. Le milieu forestier concerné par ces interventions est un boisement clairsemé à Mélèzes qui est un habitat d'intérêt communautaire. Les milieux prairiaux impactés sont des prairies eutrophes humides et des pelouses sèches calciphiles. Ces opérations de manière générale, vont impliquer un dérangement pour la faune (bruit, vibration, présence humaine ...).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a été réalisé dans le cadre du projet en 2021, aucune espèce protégée et habitats étant inscrits au FSD du site Natura 2000 "Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette" n'ont été recensés .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs défrichés ne seront pas reboisés post-travaux. L'extension de la retenue engendra une consommation de près de 1500m <sup>2</sup> de milieu boisés, environ 960 m <sup>2</sup> de milieux humides et environ 1250m <sup>2</sup> de milieu prairial.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arvieux est concernée par les risques suivants : - Avalanches, - Risques d'inondation et torrentielles, - Glissements de terrain et les chutes de blocs, - Risque de sismicité (niveau 4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter la présence d'engins de chantier (pelles, camions) qui vont générer un trafic routier durant la période de travaux.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier en activité vont générer un bruit supplémentaire, qui restera toutefois limité à la durée des travaux.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives liées notamment aux émissions de gaz d'échappement.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être émises lors des travaux et l'activité des engins.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité liée à l'utilisation d'engins de chantier va générer des émissions atmosphériques (gaz à effet de serre).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage comportera un seuil de surverse avec une lame déversante calée à la cote 2055.00m NGF. La vidange de la retenue permet l'entretien et la possibilité de vidanger en cas de danger.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage sera composé de deux sorties. L'une en direction du réseau neige et l'autre pour une vidange rapide. Aucun rejet ne se fera dans le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Potentiellement, des déchets inertes non dangereux pourraient être extraits lors des travaux d'agrandissement de la retenue. Ils seront alors gérés par l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux (évacuation en filière agréée).  L'impact potentiel est négligeable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des usages actuels pourront être maintenus.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- PRE DIAG Ecologique Barth Environnement juillet 2019
- Diagnostic écologique HYDRETTUES novembre 2021
- Étude concernant le prélèvement d'eau SAFEGE 2013

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures ERC sont prévues dans le cadre de ce projet, évoquées au sein du fichier annexe au CERFA, et développées dans le futur dossier IOTA.

Les reconnaissances géotechniques réalisées par CONFLUENCE (Etude géotechnique, mission G2-PRO, automne 2021) ont permis d'établir des prescriptions pour assurer la stabilité de la retenue aux contextes géologique et hydrogéologique du site.

Les engins seront entretenus et répondront parfaitement aux normes en vigueur.

Une zone adaptée (surface imperméable...) pour leur stationnement et leur entretien sera installée en dehors de la zone d'emprise des travaux et de la zone humide, et à distance du cours d'eau. Aucun engin ne circulera au sein du torrent de la rivière.

Les éventuelles eaux des fouilles seront collectées de manière efficace et gérées via un dispositif de rétention/décantation avant rejet.

Une tranchée sera réalisée en amont des emprises de terrassement de la future retenue pour détourner les eaux (drains du captage) et permettre la réalisation des travaux de terrassement à sec. Dans la mesure du possible, les travaux se dérouleront en période sèche et de bas débits. Le réaménagement de la prise d'eau sur le torrent de la rivière permettra de garantir le maintien du débit réservé dans le ruisseau.

Les surfaces extérieures de la retenue (digues) seront végétalisées par ensemencement avec un mélange grainier approprié aux alpages, et composé d'espèces locales, ce qui permettra d'en améliorer l'intégration paysagère en dehors de la période hivernale.

Afin de réduire ces nuisances et notamment d'éviter un stress en période de reproduction et de nidification, les travaux se dérouleront préférentiellement du mois de juillet au mois d'octobre/novembre.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de ce qui est développé au sein de ce formulaire, de la nature des travaux (extension de la retenue et non création en site vierge et absence de surfaces enneigées supplémentaires) et des enjeux du site, et compte tenu du fait que les impacts sur les milieux naturels et la ressource en eaux seront développés (ainsi que la séquence ERCA) dans le dossier de déclaration IOTA, le projet ne devrait pas nécessiter une évaluation environnementale.

En phase travaux, la mise en place de mesures ERC limitera les impacts qui seront rendus résiduels et limités à la période de chantier.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique - HYDRETTUES, novembre 2021	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport AVP, Agrandissement de la retenue collinaire de Pra Premier - HYDRETTUES, mars 2022	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BLANC

Prénom Christian

Qualité du signataire Maire

À Arneup

Fait le 29/06/2023

Le Maire  
Christian BLANC



Signature du (des) demandeur(s)